PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que la loi ordonne d'être, le premier lundi de novembre prochain, les représentans de la Louisiane qui devront servir pendant deux années au treize-neuvième Congrès des Etats-Unis, savoir :

Un représentant pour le premier district congressionnel, qui se compose des paroisses de Plaquemines, de St-Bernard, de Lafourche Trente, de la Première et de la Troisième Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel, qui se compose de la Seconde Municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Inférieure et Terrebonne.

Un représentant pour le troisième district congressionnel, qui se compose des paroisses d'Avoyelles, Catahoula, Rapides, Carroll, Madison, Tensas, Concordia, St-Tammany, Washington, Ste-Hélène, Livingston, Est-Feliciana, Ouest-Feliciana, Point-Coupée, Est-Bâton Rouge, Ouest-Bâton Rouge et Iberville.

Et un représentant pour le quatrième district congressionnel, qui se compose des paroisses de Hautes-Marne, St-Martin, St-Landry, Lafayette, Vermilion, Calcasieu, Rapides, Pointe-Coupée, Sabine, De Soto, Caddo, Bossier, Bienville, Claiborne, Jackson, Union Ouachita, Morehouse et Caldwell.

Attendu que la loi ordonne d'élire, le même jour, dans chacun des districts sénatoriaux, les sénateurs d'Etat qui doivent remplacer ceux dont le terme de service est expiré, savoir :

Deux sénateurs pour le district composé de cette partie de la paroisse d'Orléans qui est située sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses de Jefferson, et de Charles.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St-Jean Baptiste, St-Jacques et Ascension.

Un sénateur pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. A. Boudousquié.

Un sénateur pour le district composé de l'Assomption, Lafourche Inférieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton Rouge.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Bâton Rouge et Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse d'Est Feliciana.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Point Coupée.

Un sénateur pour le district composé des paroisses Ouachita, Franklin et Caldwell.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses Bienville, Union, Jackson et Claiborne.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses Rapides et Avoyelles.

Un sénateur pour les paroisses de Calcasieu et St-Landry.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

Attendu qu'il est aussi ordonné par la loi que le dit premier lundi de novembre, il sera aussi élu dans tout l'Etat des représentans du peuple pour siéger pendant le terme de deux années à la Législature de l'Etat savoir :

Deux pour la paroisse Plaquemines.

Un pour la paroisse St Bernard.

Un pour la paroisse d'Orleans rive droite.

Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district.

Six pour le troisième district.

Trois pour le quatrième district.

Trois pour le cinquième district.

Deux pour le sixième district.

Deux pour le septième district.

Deux pour le huitième district.

Un pour le neuvième district.

Trois pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse St Charles.

Un pour la paroisse St Jean Baptiste.

Deux pour la paroisse St Jacques.

Un pour la paroisse d'Ascension.

Trois pour la paroisse d'Assomption.

Trois pour la paroisse de Lafourche Inférieure.

Un pour la paroisse de Terrebonne.

Deux pour la paroisse de Lafourche.

Un pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

Deux pour la paroisse d'Est Baton Rouge.

Un pour la paroisse de Livingston.

Un pour la paroisse de Ste Hélène.

Un pour la paroisse de Washington.

Un pour la paroisse de St Tammany.

Deux pour la paroisse d'Est Feliciana.

Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.

Un pour la paroisse de Point Coupée.

Un pour la paroisse de Concordia.

Un pour la paroisse de Tensas.

Un pour la paroisse de Madison.

Un pour la paroisse de Carroll.

Trois pour la paroisse de Ouachauta.

Un pour la paroisse de Franklin.

Un pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse de Union.

Un pour la paroisse de Jackson.

Deux pour la paroisse Claiborne.

Un pour la paroisse de Bienville.

Un pour la paroisse de Bossier.

Un pour la paroisse de Caddo.

Un pour la paroisse de Iberville.

Deux pour la paroisse de Rapides.

Trois pour la paroisse d'Avoyelles.

Trois pour la paroisse de St Landry.

Un pour la paroisse de Calcasieu.

Deux pour la paroisse de Lafayette.

Un pour la paroisse de Vermilion.

Trois pour la paroisse de St Martin.

Deux pour la paroisse de Ste Marie.

Attendu qu'il est décrété qu'aux mêmes lieux et à la même époque ci-dessus désignés, les électeurs qui ont droit de voter dans chaque paroisse de l'Etat, pour les électeurs compétens dessus qualifiés, pour élire ainsi, jusqu'à ce que mon successeur soit installé.

Attendu que la loi ordonne qu'il sera élu à la même époque un sheriff et un coroner pour chaque paroisse de l'Etat, pour le district de chaque district de police (la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées) ainsi qu'un juge de paix et un juge de paix devant servir de constables, pour chaque ward de la ville de la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées, et un juge de paix et un constable pour chaque ward de la ville de la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées, et un juge de paix et un constable pour chaque municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées, et un juge de paix et un constable pour chaque paroisse de l'Etat, excepté les paroisses d'Orléans et Jefferson, il sera élu un assesseur de taxes pour chaque de ces paroisses.

Attendu qu'il est aussi décrété que dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera élu deux assesseurs de taxes comme suit, savoir :

Un assesseur pour la ville de Lafayette, par les électeurs compétens.

Un assesseur pour toutes les autres parties de la paroisse, par les électeurs compétens dessus nommés.

Attendu qu'il est aussi décrété, que dans la paroisse d'Orléans, il sera élu pour la ville de la Nouvelle-Orléans, trois assesseurs de taxes, dans et pour la dite ville, par les électeurs dûment qualifiés, et un assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississippi qui sera élu par les électeurs dûment qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans.

Et attendu qu'il est de plus décrété, que dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les électeurs dûment qualifiés des Municipalités No Un, No Deux et No Trois, auront à élire un Collecteur de taxes dans et pour chacune des dites Municipalités; et les électeurs dûment qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississippi élireront aussi un Collecteur de taxes.

Et attendu qu'il est du devoir du gouverneur au moins de donner avis des dites élections générales et de donner avis de mon élection par une proclamation à cet effet publiée dans la gazette d'Etat, en français et en anglais, et en envoyer copie aux différens officiers de cet Etat, c'est pourquoi j'ai jugé convenable de lancer ceci, ma proclamation, pour notifier les électeurs de cet Etat des élections sus-dites, et ordonner aux shérifs, commissaires d'élection et les autres officiers de l'Etat que cette affaire concerne, de tenir la dite élection pour ainsi dire des comptes publics, représentans au Congrès, sénateurs et représentans de l'Assemblée législative de l'Etat, shérifs, coroners, juges de paix, constables, surintendant des écoles publiques, assesseurs et collecteurs de taxes pour la paroisse d'Orléans sus-dite, le lundi 3me jour de novembre prochain. Les dites élections devront être conduites, et les retours faits, sous tous les rapports, conformément à la Constitution et aux lois.

Donné sous mes signatures et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6ème jour d'août 1851, la soixante-seizième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. 4 août

125,000 Cigares de la Havane, Millare, des meilleures marques, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par D BORNIO Jr.
30 juil 34, rue Gravier

CIGARETTES—4 barils de la marque de Guacamaya, en débarquement de l'Adams Gray, à vendre par D BORNIO Jr.
30 juil 34 rue Gravier

CONFITURES—6 barils confitures, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 juil 30, Vieille Levée.

EAUX DE VIE des marques ci-après—Martelloy première et quatrième preuves, Barbedienne quatrième preuve, H. Dumas 1re preuve; J. J. Dupuy première preuve, T. B. Chet, première preuve, Champagne quatrième, Hy Bulton 1831 et 1834, Bordeaux preuve, en magasin et à vendre par B TALABON,
30 juil 108 et 109, rue Royale

Ventes Judiciaires.

F. Gillett & Co., en liquidation, vs. Ch. Duncan Sinclair vs Madame veuve H. G. Sender.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 6386—En vertu d'un alias pareil writ de fieri facias émi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans à moi adressé et à moi remis, le procédant le samedi 23 août 1851, à midi, au White Hall, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication des :

Les sept huitièmes indivis (l'intérêt du défendeur) d'un lot de terre ou situé rue Toulouse, entre celles des Remparts et Bourgogne, désigné sous le No 18, d'après un plan dressé par Lavaud Trudeau, et déposé en l'étude de H. Pédesclaux, civilement notaire en cette ville. Lequel lot de terre mesure soixante pieds de face à la rue Toulouse, sur cent vingt pieds but pro ces de profondeur.

N. B.—Ce lot en entier est sujet à une rente annuelle et perpétuelle due à la Corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, de cinq pour cent sur la somme de $1,200 qui doit être considérée comme une charge sur la propriété, et l'acquéreur devra payer le tout pour lequel la propriété lui sera adjugée sans déduction aucune en raison de la dite charge. Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à deux mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligations avec caution bonne et solvable, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la
6 août—6,13,16—c2 paroisse d'Orléans.

J. M Tupery vs. M. et Mme McCloud—No 6308

EN vertu d'un ordre de mise provisoire, à moi adressé par l'honorable P. Coudrain, Claquième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus et du consentement des parties, j'exposerai en vente publique, au bon de Mr Jeffersson, et de Charles

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses de St-Jean Baptiste, St-Jacques et Ascension.

Un sénateur pour remplir la vacance occasionnée par la résignation de l'hon. A. Boudousquié.

Un sénateur pour le district composé de l'Assomption, Lafourche Inférieure et Terrebonne.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Iberville et d'Ouest Bâton Rouge.

Un sénateur pour le district composé des paroisses d'Est Baton Rouge et Livingston.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse d'Est Feliciana.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de Point Coupée.

Un sénateur pour le district composé des paroisses Ouachita, Franklin et Caldwell.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses Bienville, Union, Jackson et Claiborne.

Deux sénateurs pour le district composé des paroisses Rapides et Avoyelles.

Un sénateur pour les paroisses de Calcasieu et St-Landry.

Un sénateur pour le district composé de la paroisse de St Martin.

Attendu qu'il est aussi ordonné par la loi que le dit premier lundi de novembre, il sera aussi élu dans tout l'Etat des représentans du peuple pour siéger pendant le terme de deux années à la Législature de l'Etat savoir :

Deux pour la paroisse Plaquemines.

Un pour la paroisse St Bernard.

Un pour la paroisse d'Orleans rive droite.

Deux pour le premier district de la paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district.

Six pour le troisième district.

Trois pour le quatrième district.

Trois pour le cinquième district.

Deux pour le sixième district.

Deux pour le septième district.

Deux pour le huitième district.

Un pour le neuvième district.

Trois pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse St Charles.

Un pour la paroisse St Jean Baptiste.

Deux pour la paroisse St Jacques.

Un pour la paroisse d'Ascension.

Trois pour l'assomption d'Assomption.

Trois pour la paroisse de Lafourche Inférieure.

Un pour la paroisse de Terrebonne.

Deux pour la paroisse de Lafourche.

Un pour la paroisse d'Ouest Baton Rouge.

Deux pour la paroisse d'Est Baton Rouge.

Un pour la paroisse de Livingston.

Un pour la paroisse de Ste Hélène.

Un pour la paroisse de Washington.

Un pour la paroisse de St Tammany.

Deux pour la paroisse d'Est Feliciana.

Un pour la paroisse d'Ouest Feliciana.

Un pour la paroisse de Point Coupée.

Un pour la paroisse de Concordia.

Un pour la paroisse de Tensas.

Un pour la paroisse de Madison.

Un pour la paroisse de Carroll.

Trois pour la paroisse de Ouachauta.

Un pour la paroisse de Franklin.

Un pour la paroisse de Jefferson.

Un pour la paroisse de Union.

Un pour la paroisse de Jackson.

Deux pour la paroisse Claiborne.

Un pour la paroisse de Bienville.

Un pour la paroisse de Bossier.

Un pour la paroisse de Caddo.

Un pour la paroisse de Iberville.

Deux pour la paroisse de Rapides.

Trois pour la paroisse d'Avoyelles.

Trois pour la paroisse de St Landry.

Un pour la paroisse de Calcasieu.

Deux pour la paroisse de Lafayette.

Un pour la paroisse de Vermilion.

Trois pour la paroisse de St Martin.

Deux pour la paroisse de Ste Marie.

Attendu qu'il est décrété qu'aux mêmes lieux et à la même époque ci-dessus désignés, les électeurs qui ont droit de voter dans chaque paroisse de l'Etat, pour les électeurs compétens dessus qualifiés, pour élire ainsi, jusqu'à ce que mon successeur soit installé.

Attendu que la loi ordonne qu'il sera élu à la même époque un sheriff et un coroner pour chaque paroisse de l'Etat, pour le district de chaque district de police (la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées) ainsi qu'un juge de paix et un juge de paix devant servir de constables, pour chaque ward de la ville de la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées, et un juge de paix et un constable pour chaque municipalité de la ville de la Nouvelle Orléans et Jefferson exceptées, et un juge de paix et un constable pour chaque paroisse de l'Etat, excepté les paroisses d'Orléans et Jefferson, il sera élu un assesseur de taxes pour chaque de ces paroisses.

Attendu qu'il est aussi décrété que dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera élu deux assesseurs de taxes comme suit, savoir :

Un assesseur pour la ville de Lafayette, par les électeurs compétens.

Un assesseur pour toutes les autres parties de la paroisse, par les électeurs compétens dessus nommés.

Attendu qu'il est aussi décrété, que dans la paroisse d'Orléans, il sera élu pour la ville de la Nouvelle-Orléans, trois assesseurs de taxes, dans et pour la dite ville, par les électeurs dûment qualifiés, et un assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississippi qui sera élu par les électeurs dûment qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans.

Et attendu qu'il est de plus décrété, que dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les électeurs dûment qualifiés des Municipalités No Un, No Deux et No Trois, auront à élire un Collecteur de taxes dans et pour chacune des dites Municipalités; et les électeurs dûment qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississippi élireront aussi un Collecteur de taxes.

Et attendu qu'il est du devoir du gouverneur au moins de donner avis des élections générales et de donner avis de mon élection par une proclamation à cet effet publiée dans la gazette d'Etat, en français et en anglais, et en envoyer copie aux différens officiers de cet Etat, c'est pourquoi j'ai jugé convenable de lancer ceci, ma proclamation, pour notifier les électeurs de cet Etat des élections sus-dites, et ordonner aux shérifs, commissaires d'élection et les autres officiers de l'Etat que cette affaire concerne, de tenir la dite élection pour ainsi dire des comptes publics, représentans au Congrès, sénateurs et représentans de l'Assemblée législative de l'Etat, shérifs, coroners, juges de paix, constables, surintendant des écoles publiques, assesseurs et collecteurs de taxes pour la paroisse d'Orléans sus-dite, le lundi 3me jour de novembre prochain. Les dites élections devront être conduites, et les retours faits, sous tous les rapports, conformément à la Constitution et aux lois.

Donné sous mes signatures et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6ème jour d'août 1851, la soixante-seizième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat. 4 août

Marchandises Sèches.
Toilerie,

LES soussignés viennent de recevoir le marchandises suivantes
Toiles d'Irlande 6/4 sans appêt,
do do 5/4 do do
do do 4/4 do do
Ouvres damassés pour nappes 8/4 10/4,
Napperies damassées, en toutes grandeurs,
Serviettes do do
et services (toile à barres rouges),
Mouchoirs batistes pur fil,
do dit Huchaback,
Toiles de Paris et batiste,
Mouchoirs batistes, dans toutes tailles,
Coutil uni, blanc et écru,
do fantaisie, un grand assortiment;
Toiles de Nord,
Gingas et fil d'épreuve,
Brins fil pour moustiquaires.
Il se trouve en magasin d'autres marchandises, convenables pour la saison, et, que nous offrons au public à des prix modérés.
BARRIÈRE, LAUVÈRE & CO.
24m 26, rue de Chartres

P. W. Woodlief,

13, *rue de Chartres,*

OFFRE, à dater d'aujourd'hui lundi 28 courant, le reste de ses marchandises, savoir : CHANDISES SECHES, qui est au grand complet, ayant été régulièrement approvisionné par son associé, pendant le mois d'Avril dernier, il invite les dames, les marchands, les habitants des campagnes, à venir examiner son assortiment de choix avant de faire leurs achats ailleurs.
P. W. WOODLIEF,
26 mai—3m 13, rue de Chartres.

VIN rouge—160 barriques et 300 cannes, du département de la ville Blanche, à vendre par MAYEROUZE & LANGHIRDT,
8 juil 15, St Louis

BŒUF.—30 barils mess, prime et 8 bouts à vendre par C T BUDDECKE & CO,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas

Ann. Z Cavelier L. F. Baxter
Cavelier & Maxent
Rue Royale, No 169.

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent leur commerce de librairie sous l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, et barriques et en cases.
4 juin.

EN débarquement du navire Isaac Newton, venant de Bordeaux:
68 barriques vin rouge C C Guyrose, pour fab.
8 do do do L. Le Maout, 1847
4 do do do do 1864
159 cannes do do do 1862
199 do do do Haut Talence, 1847
A vendre par CAVELIER & MAXENT,
6mars 169, rue Royale

EN débarquement des navires Belle Amine et Alexandre, de Bordeaux:
76 barriques vin rouge ordinaire
19 do do Cantenac;
40 cannes ordinaires de Medoc;
320 do vin rouge St-Julien;
110 do do Bauzan;
30 do do Margaux;
30 do do Lafitte;
30 do do Latour;
25 do do Pessac.
Et seront vendus en bloc ou en détail, à vendre par FERBOS FRERES,
3 juillet 947 et 949, rue Royale encog. Dumaine

130 BALLES DE TABAC, véritable *Havane de Alaje*, pour cigares, arrivées par le navire Cornelius Grinnell, de la Havane, à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
12 juin 28 rue de la Comédie.

CIGARES de la Havane — Un grand assortiment des meilleures marques, et de toutes les qualités, toujours en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
12 juin 28 rue de la Comédie

RAISINS—250 cannes raisins, en magasin et à vendre par J FRANK,
10 juin 9, Vieille Levée

VIN DE MALAGA—150 barils et quarts de bar riques vin de Malaga, en magasin et à vendre par J FRANK,
10 juin 9, Vieille Levée

MANDES SANS COQUES—80 barils qualité supérieure, en magasin et à vendre par J FRANK,
10 juin 9, Vieille Levée

BOUCHONS—10 demi balles, très quelque, pour tus, convenables pour bouteilles à bière, à vendre par J V DE FRANK,
15mai 47, rue Bienville

DAMEJEANNES—Damejannes—En débarquement du navire Leonidas Dyer, 600 damejannes de 1, 2, et 5 gallons, à vendre par PIERRE POUTZ,
13 mai 93, rue de la Douane.

EN débarquement du navire russe Salamander, venant de Bordeaux:
45 barriques vin rouge Côtes de Bourg;
3 do do Queyries (inexpuisible,
8 demi pipes 1 eau de vie Cognac Bons Bois, Jas. Hennessy & Co.
15 quarts do do A CARRERE,
A vendre par 25, Vieille Levée
30 juin

THOMAS C. PAYAN & Co,
Fabricants et marchands en gros et en détail d'huiles de toutes sortes,
No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront sous peu de temps des cargaisons un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturées pour ce pays et qui se vendent à très bon marché pour du COMPTANT ou SON EQUIVALENT.

HABITS — GENRES — Redingottes, paletots, sacs, boulevards, jaquettes, tout noir, bleu, bleu, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.

ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, lwond, gris, acier mélangé et couleur clair, français, anglais, allemands et américains.

PANTALONS—En drap noir et bleu, satin lisse, et casimir couleurs, fauve, vert, mélangé, jaune, écarlet, et autres couleurs, tout à fait nouveau genre, français, anglais et américain.

GILETS—Satinette noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, velours, bombazine noir, merinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour pantalons.

Pardessus en couverte, bleues et fantaisies, paletots en cachemires, en drap, en castor, castor et bragsys et pantalons, gilets de flanelles rouge, bleu, blanc, chemises en toile, en coton, Taylor à marché (CROYT), pardessus en cachemiere; mantiaux, pantalons, casquettes, sacs de voyage, tales d'oreillers, *Lafe preservor* et casquettes huilées pour la saison.

Trois caisses de chaussures tricotées; cotonnes des Indes, françaises, américaines, unies, à raies et à bandes fantaisie.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en merinos, laine d'agneau soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru; cravates en soie noir et fantaisie, mouchoirs, blanc, brodés, à dessins, en soie et en batiste, chaussettes en laine et coton; gants fantaisie, noir en merinos et daim

---

TH. MOREAU,
Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 26.

Parfumeries fines et articles de Paris.

REÇU par le navire Carrack, de Havre, un assortiment en composant de 200 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris; chemises devant toile, chemises triples, chemises toile mécanique, chemises Monte-Christo couleur, chemises coulantes, d'assortiment de 6 à 18 ans;

150 douzaines chaussettes blanches et écrues depuis 31 la douzaine;

25 douzaines gilets et caleçons en coton blanc et écru pour l'été.

Pantalons toile fine assortis de tailles,

Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames.

Grand choix d'éventails riches et ordinaires;

Forte partie de rubans unis et fantaisie, cadeaux de circonstance.

Un assortiment de bonnets taffetas gommés pour bains;

Velours noire et couleurs pour brasseries;

Assortiment de merceric, tapisserie, tablouerie et brosserie fine;

Nota—Th. Moreau préviens les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de dentelles, voiles, voilettes, tissus, &c. Une spécialité de parfumerie fine.

Eau de Cologne double à 31 le gallon,

Cologne pour eau de table et eau à 31 l'exquis.
31 juil

Marchandises Sèches.
Toilerie,

LES soussignés viennent de recevoir le marchandises suivantes
Toiles d'Irlande 6/4 sans appêt,
do do 5/4 do do
do do 4/4 do do
Ouvres damassés pour nappes 8/4 10/4,
Napperies damassées, en toutes grandeurs,
Serviettes do do
et services (toile à barres rouges),
Mouchoirs batistes pur fil,
do dit Huchaback,
Toiles de Paris et batiste,
Mouchoirs batistes, dans toutes tailles,
Coutil uni, blanc et écru,
do fantaisie, un grand assortiment;
Toiles de Nord,
Gingas et fil d'épreuve,
Brins fil pour moustiquaires.
Il se trouve en magasin d'autres marchandises, convenables pour la saison, et, que nous offrons au public à des prix modérés.
BARRIÈRE, LAUVÈRE & CO.
24m 26, rue de Chartres

P. W. Woodlief,

13, *rue de Chartres,*

OFFRE, à dater d'aujourd'hui lundi 28 courant, le reste de ses marchandises, savoir : CHANDISES SECHES, qui est au grand complet, ayant été régulièrement approvisionné par son associé, pendant le mois d'Avril dernier, il invite les dames, les marchands, les habitants des campagnes, à venir examiner son assortiment de choix avant de faire leurs achats ailleurs.
P. W. WOODLIEF,
26 mai—3m 13, rue de Chartres.

VIN rouge—160 barriques et 300 cannes, du département de la ville Blanche, à vendre par MAYEROUZE & LANGHIRDT,
8 juil 15, St Louis

BŒUF.—30 barils mess, prime et 8 bouts à vendre par C T BUDDECKE & CO,
30 juin 100, rue Tchoupitoulas

Ann. Z Cavelier L. F. Baxter
Cavelier & Maxent
Rue Royale, No 169.

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent leur commerce de librairie sous l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en cases.
4 juin.

EN débarquement du navire Isaac Newton, venant de Bordeaux:
68 barriques vin rouge C C Guyrose, pour fab.
8 do do do L. Le Maout, 1847
4 do do do do 1864
159 cannes do do do 1862
199 do do do Haut Talence, 1847
A vendre par CAVELIER & MAXENT,
6mars 169, rue Royale

EN débarquement des navires Belle Amine et Alexandre, de Bordeaux:
76 barriques vin rouge ordinaire
19 do do Cantenac;
40 cannes ordinaires de Medoc;
320 do vin rouge St-Julien;
110 do do Bauzan;
30 do do Margaux;
30 do do Lafitte;
30 do do Latour;
25 do do Pessac.
Et seront vendus en bloc ou en détail, à vendre par FERBOS FRERES,
3 juillet 947 et 949, rue Royale encog. Dumaine

130 BALLES DE TABAC, véritable *Havane de Alaje*, pour cigares, arrivées par le navire Cornelius Grinnell, de la Havane, à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
12 juin 28 rue de la Comédie.

CIGARES de la Havane — Un grand assortiment des meilleures marques, et de toutes les qualités, toujours en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG,
12 juin 28 rue de la Comédie

RAISINS—250 cannes raisins, en magasin et à vendre par J FRANK,
10 juin 9, Vieille Levée

VIN DE MALAGA—150 barils et quarts de barriques vin de Malaga, en magasin et à vendre par J FRANK,
10 juin 9, Vieille Levée

MANDES SANS COQUES—80 barils qualité supérieure, en magasin et à vendre par J FRANK,
10 juin 9, Vieille Levée

BOUCHONS—10 demi balles, très quelque, pour tus, convenables pour bouteilles à bière, à vendre par J V DE FRANK,
15mai 47, rue Bienville

DAMEJEANNES—Damejannes—En débarquement du navire Leonidas Dyer, 600 damejannes de 1, 2, et 5 gallons, à vendre par PIERRE POUTZ,
13 mai 93, rue de la Douane.

EN débarquement du navire russe Salamander, venant de Bordeaux:
45 barriques vin rouge Côtes de Bourg;
3 do do Queyries (inexpuisible,
8 demi pipes 1 eau de vie Cognac Bons Bois, Jas. Hennessy & Co.
15 quarts do do A CARRERE,
A vendre par 25, Vieille Levée
30 juin

THOMAS C. PAYAN & Co,
Fabricants et marchands en gros et en détail d'huiles de toutes sortes,
No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

VIENNENT de recevoir par les navires Ohio et Pacific, et recevront sous peu de temps des cargaisons un vaste et bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver, manufacturées pour ce pays et qui se vendent à très bon marché pour du COMPTANT ou SON EQUIVALENT.

HABITS — GENRES — Redingottes, paletots, sacs, boulevards, jaquettes, tout noir, bleu, bleu, habits nouveau genre, habits courts et d'opéra.

ETOFFES—Draps et casimir, noir, bleu, brun, vert, bronze, lwond, gris, acier mélangé et couleur clair, français, anglais, allemands et américains.

PANTALONS—En drap noir et bleu, satin lisse, et casimir couleurs, fauve, vert, mélangé, jaune, écarlet, et autres couleurs, tout à fait nouveau genre, français, anglais et américain.

GILETS—Satinette noir, bleu, mélangé, fauve et vert, cachemires fantaisie, velours, bombazine noir, merinos, soie et satin noir, à carreaux et à raies, gilets blancs, noirs et fantaisie, brodés, etc.

Marchandises pour pantalons.

Pardessus en couverte, bleues et fantaisies, paletots en cachemires, en drap, en castor, castor et bragsys et pantalons, gilets de flanelles rouge, bleu, blanc, chemises en toile, en coton, Taylor à marché (CROYT), pardessus en cachemiere; mantiaux, pantalons, casquettes, sacs de voyage, tales d'oreillers, *Lafe preservor* et casquettes huilées pour la saison.

Trois caisses de chaussures tricotées; cotonnes des Indes, françaises, américaines, unies, à raies et à bandes fantaisie.

FOURNITURES.

Chemises de peau en coton blanc et écru et fil de Lisle, gilets et caleçons en merinos, laine d'agneau soie, &c, chemises en calicots, toile, coton blanc et écru; cravates en soie noir et fantaisie, mouchoirs, blanc, brodés, à dessins, en soie et en batiste, chaussettes en laine et coton; gants fantaisie, noir en merinos et daim

---

TH. MOREAU,
Rue Royale, encoignure Toulouse, et rue St-Charles, No 26.

Parfumeries fines et articles de Paris.

REÇU par le navire Carrack, de Havre, un assortiment en composant de 200 douzaines de chemises toile fine, du premier chemisier de Paris; chemises devant toile, chemises triples, chemises toile mécanique, chemises Monte-Christo couleur, chemises coulantes, d'assortiment de 6 à 18 ans;

150 douzaines chaussettes blanches et écrues depuis 31 la douzaine;

25 douzaines gilets et caleçons en coton blanc et écru pour l'été.

Pantalons toile fine assortis de tailles,

Gants fil d'Ecosse, satin, peau (coupe Jouvin) pour hommes et pour dames.

Grand choix d'éventails riches et ordinaires;

Forte partie de rubans unis et fantaisie, cadeaux de circonstance.

Un assortiment de bonnets taffetas gommés pour bains;

Velours noire et couleurs pour brasseries;

Assortiment de merceric, tapisserie, tablouerie et brosserie fine;

Nota—Th. Moreau préviens les dames qu'il a toujours en magasin un assortiment complet de dentelles, voiles, voilettes, tissus, &c. Une spécialité de parfumerie fine.

Eau de Cologne double à 31 le gallon,

Cologne pour eau de table et eau à 31 l'exquis.
31 juil

CHARLES IVERNE
Professeur de Danse et de Maintien,
Rue Royale, No 104, entre les rues Conti et Bienville.

Ancien Professeur de Danse et de Maintien, Rue Richelieu, No 104, Paris.

Nb. 46, rue Tchoupitoulas.

A commencé les mardi et vendredi, de chaque semaine, de 4 à 6 heures du soir, et de 7 à 9 heures du soir, pour les Demoiselles et les Messieurs.

Les Leçons seront de 1 heure et demie, et 2 heures, et 2 heures et demie, et 3 heures, et 3 heures et demie, et 4 heures, et 4 heures et demie, et 5 heures, et 5 heures et demie, et 6 heures, et 6 heures et demie, et 7 heures, et 7 heures et demie, et 8 heures, et 8 heures et demie, et 9 heures, et 9 heures et demie.

Les Leçons de Danse et de Maintien, pour les Messieurs, et les Demoiselles, et les Dames, et les Messieurs, et les Dames, et les Demoiselles, et les Messieurs, et les Dames, et les Demoiselles, et les Messieurs, et les Dames, et les Demoiselles